



APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT (AMI)

*Mise à disposition d'un box et de locaux partagés
au sein de la base nautique en aval
de l'Etang de Saint-Paul par la Régie RNNESP*

**Date limite de réception des offres :
11 septembre 2022 – 16h00**

Nos partenaires :





SOMMAIRE

I. CONTEXTE	2
II. ESPACE MIS A DISPOSITION	3
III. ENJEUX ET CADRE GENERAL	5
IV. LE CALENDRIER PREVISIONNEL.....	6
V. LE CONTENU DU DOSSIER	6
VI. CRITÈRES D'APPLICATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.....	7
VII. ENVOI DES DOSSIERS.....	9
VIII. VISITES ET RENSEIGNEMENTS	10

I. CONTEXTE

L'Étang de Saint-Paul est la plus grande zone humide littorale protégée des Mascareignes. Situé au cœur d'une zone sèche, cet espace naturel est un réservoir de biodiversité avéré.

Le 2 janvier 2008, l'Étang de Saint-Paul a été classé en Réserve Naturelle Nationale (RNN) par décret ministériel n°2008-4 sur une superficie de 447 hectares. Cet outil de protection confère à l'Étang de Saint-Paul, dans son intégralité, un statut renforcé de conservation écologique. La gestion de la RNN a été confiée depuis 2015 à la Régie autonome personnalisée « Réserve Naturelle Nationale Étang de Saint-Paul ».

Depuis le 15 juillet 2019, la Régie RNNESP est également gestionnaire de la zone humide d'importance internationale Ramsar Etang de Saint-Paul (Site Ramsar), convention internationale prônant la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. Avec cette reconnaissance internationale, l'Étang de Saint-Paul est reconnu au même rang que la Petite Camargue dans le sud de la France, la baie de la Somme, la baie du Mont Saint-Michel ou encore les marais salants de Guérande.

Le site de l'Étang Saint-Paul a été désigné espace pilote pour le déroulement d'activités de pleine nature dans le cadre de la Commission Communales Espaces Sites et Itinéraires (CCESI) de Saint-Paul en 2017.

De nombreux projets urbains gravitent autour de la RNN Etang de Saint-Paul, dont :

- ◆ **L'éco-cité de Cambaie** : Projet de développement urbain du littoral de La Possession au Cap la Houssaye en passant par le waterfront portois;
- ◆ **La ZAC Marie Caze** : 30 hectares situés à Saint-Paul, particulièrement dans les bas du quartier de la Plaine Saint-Paul. L'objectif est d'accueillir d'ici 2025, 2 800 habitants dans une démarche de développement durable;

Appel à manifestation d'intérêt (AMI)
Mise à disposition d'un box et de locaux partagés au sein de la base nautique
en aval de l'Étang de Saint-Paul par la Régie RNNESP

Le site s'inscrit également dans une zone de projets sportifs, culturels et touristiques :

- ◆ **La Raffinerie** : groupement d'espaces inter-dépendants, levier de promotion et d'émergence d'actions et d'activités en lien avec l'Economie Sociale et Solidaire, la culture, le social et le développement durable. Ce projet est porté par l'association Les Rencontres Alternatives.
- ◆ **Le sentier littoral ouest** (SLO) porté par l'ONF et le TCO longe le site. Les objectifs principaux sont de promouvoir Les modes de circulations douces (piétons et vélos) ; la pratique sportive et la préservation de la forêt littorale.

II. ESPACE MIS A DISPOSITION



Figure 1: Localisation de la base nautique concernée par l'AMI

Les espaces mis à disposition sont situés en aval de l'Etang de Saint-Paul, sur le site de la base nautique accolé au Sentier Littoral Ouest (SLO) et ancré au sein de la RNN Etang de Saint-Paul et de la Zone humide d'importance internationale Ramsar Etang de Saint-Paul.



Figure 2 : Plans de masse de la base nautique, incluant les trois box, et du ponton flottant associé



Extérieur de la base nautique



Ponton flottant



Cour intérieur de la base nautique



Intérieur de la base nautique

Le site comporte des espaces et du matériel individuels et partagés:

- Individuels:
 - ✓ Box individuels : 3 (entre 7 et 10 m² environ)

Appel à manifestation d'intérêt (AMI)
 Mise à disposition d'un box et de locaux partagés au sein de la base nautique
 en aval de l'Étang de Saint-Paul par la Régie RNNESP



Régie RNNESP
Organisme gestionnaire du site de l'Etang de Saint-Paul
Réserve Naturelle Nationale & Zone humide d'importance internationale Ramsar
50, rue Anatole Hugot - Savanna - 97460 SAINT-PAUL
Téléphone : 02 62 80 23 00 - Courriel : accueil@reserve-etangstpaul.fr

- Partagés:
 - ✓ Point d'eau,
 - ✓ Jardin clôturé
 - ✓ Ponton flottant
 - ✓ Préau avec table de 50m2
 - ✓ Cheminement stabilisé
 - ✓ Installation solaire
 - ✓ Panneaux de sensibilisation

L'occupation est prévue sous la forme d'une mise à disposition d'un box sur les trois concernés et des espaces partagés pour une durée d'un an, sans tacite reconduction. Par conséquent, la base nautique est un espace de vie partagé entre plusieurs associations. Une redevance sera demandée en fin d'année correspondant au prorata et au partage des frais de consommation d'eau sur site, selon les facturations, pour chaque occupant.

III. ENJEUX ET CADRE GENERAL

L'objectif est de permettre l'accès à l'eau à toute personne en situation de mobilité ou non, désirant faire une **activité nautique non motorisée** de manière sécurisée et qui participe à la préservation de l'Etang de Saint-Paul.

Actuellement sur l'Etang de Saint-Paul, 3 acteurs proposent des activités nautiques :

- la Régie RNNESP,
- le Ski Nautique Club de Saint-Paul
- et l'Aviron Club Réunion.

Ainsi, les enjeux de développement suivants ont été retenus par la Régie RNNESP :

- ***Coordonner et mettre en réseau les acteurs :***
 1. Obtenir l'adhésion de tous les acteurs ;
 2. Accompagner le développement des structures.
- ***Accompagner le développement de l'offre :***
 1. Inscrire les activités nautiques dans une démarche écotouristique ;
 2. Accroître la visibilité de l'offre ;
 3. Mutualiser l'espace.
- ***Structurer l'offre écotouristique :***
 1. Promouvoir l'espace autour d'un plan de communication partagé ;
 2. Renouveler l'image du territoire ;
 3. Faciliter l'accès aux activités nautiques en limitant les impacts négatifs sur l'environnement.



Régie RNNESP
Organisme gestionnaire du site de l'Etang de Saint-Paul
Réserve Naturelle Nationale & Zone humide d'importance internationale Ramsar
50, rue Anatole Hugot - Savanna - 97460 SAINT-PAUL
Téléphone : 02 62 80 23 00 - Courriel : accueil@reserve-etangstpaul.fr

Le plan d'eau est également soumis à un cadre réglementaire. L'utilisation du plan d'eau est régie par le **décret n°2008-4 portant création de la RNN Etang de Saint-Paul**, et, par l'**arrêté municipal n° AM1611121 portant règlement intérieur des activités nautiques sur le plan d'eau aval** de l'Etang Saint-Paul. Les zones et les différents créneaux horaires dévolus aux activités nautiques sont précisés dans ce dernier arrêté.

De plus, les activités nautiques non motorisées sont limitées aux embarcations de moins de 4,5 m de long et de moins 1,30 m de haut.

Les opérations d'embarquement-débarquement au niveau de l'Etang de Saint-Paul des différents acteurs et du public pouvant exercer une pression sur le milieu physique, à savoir les berges et les fonds, les mises à l'eau des occupants devront se faire à partir du ponton flottant ou le cas échéant des sites déjà identifiés.

Les modalités précises seront définies, suite à l'annonce du porteur de projet retenu, par une convention de mise à disposition d'occupation temporaire pour une durée d'un an, non renouvelable par tacite reconduction.

IV. LE CALENDRIER PREVISIONNEL

Le calendrier prévisionnel de l'appel à manifestation d'intérêt est le suivant :

- Publicité sur le site Internet (reserve-etangstpaul.fr), sur les réseaux sociaux de la RNN Etang de Saint-Paul et de partenaires : du 11 juillet au 11 septembre 2022
- Analyse des candidatures reçues : du 12 au 20 septembre 2022
- Finalisation des formalités administratives avec les candidats retenus : du 20 septembre au 15 octobre 2022
- Entrée dans les lieux par l'occupant : courant octobre 2022

V. LE CONTENU DU DOSSIER

Tout dossier devra comporter les pièces obligatoires suivantes :

- Une lettre de motivation adressée à Madame la Présidente de la Régie RNNESP ;
- Les statuts de l'association porteuse du projet ;
- Le récépissé de création de l'association en Préfecture ou l'inscription au répertoire SIREN (pour les associations)
- La publication au Journal Officiel lors de la création de l'association ;
- Le numéro SIREN de l'association ;
- Copie des différents agréments, notamment en matière d'accompagnement d'activités nautiques ;
- Une attestation récente d'assurance ;

Appel à manifestation d'intérêt (AMI)
Mise à disposition d'un box et de locaux partagés au sein de la base nautique
en aval de l'Etang de Saint-Paul par la Régie RNNESP



Régie RNNESP
Organisme gestionnaire du site de l'Etang de Saint-Paul
Réserve Naturelle Nationale & Zone humide d'importance internationale Ramsar
50, rue Anatole Hugot - Savanna - 97460 SAINT-PAUL
Téléphone : 02 62 80 23 00 - Courriel : accueil@reserve-etangstpaul.fr

- La liste des dirigeants incluant noms, prénoms, coordonnées complètes et qualités au sein de l'association ;
- Si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de la structure, le pouvoir de ce dernier au signataire ;
- Le bilan, le compte de résultat et annexes financières du dernier exercice écoulé approuvés par l'assemblée générale, certifiés, datés et signés par le Président ;
- Un état des moyens humains (organigramme, qualifications) ;
- Un calendrier des différentes phases de l'installation et de la mise en place des activités.

Un dossier suivant le sommaire ci-après sera exigé :

1 - Activités proposées

2 - Fonctionnement

- Gouvernance du projet,
- Moyens humains et moyens techniques mobilisés
- Communication
- Relations avec les partenaires institutionnels
- Démarche éco-responsable

3 - Équilibre économique

- Un budget prévisionnel de fonctionnement sur l'année 2023 ;
- Un budget annuel d'investissement sur l'année 2023 ;
- Moyens financiers mis en œuvre
- Politique tarifaire des activités proposées

4 - Gestion du bâtiment et des matériels

- Ouverture aux publics
- Entretien du bâtiment et des matériels

VI. CRITÈRES D'APPLICATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers seront appréciés au regard des critères suivants :

- **Type de structure** : seules les associations de type loi 1901, à but non lucratif sont en capacité de répondre à cette appel à manifestation d'intérêt
- **Qualité écotouristique de la proposition**, adapté au contexte réglementaire, et local et contexte du bassin de vie : Intégration dans le cadre réglementaire présent, notamment horaires d'utilisation et type d'activité en adéquation avec la destination du plan d'eau

Appel à manifestation d'intérêt (AMI)
Mise à disposition d'un box et de locaux partagés au sein de la base nautique
en aval de l'Etang de Saint-Paul par la Régie RNNESP



Régie RNNESP
Organisme gestionnaire du site de l'Etang de Saint-Paul
Réserve Naturelle Nationale & Zone humide d'importance internationale Ramsar
50, rue Anatole Hugot - Savanna - 97460 SAINT-PAUL
Téléphone : 02 62 80 23 00 - Courriel : accueil@reserve-etangstpaul.fr

- **Dimension économique** : le porteur de projet devra présenter un modèle économique pérenne, dans lequel le recours aux subventions publiques reste maîtrisé et respectueux des contextes budgétaires des différents partenaires ;
- **Caractère professionnel de la gestion et de l'entretien du bâtiment et des matériels mis à disposition** ;
- **Caractère réaliste et cohérent du calendrier** des différentes phases pour l'installation et la mise en place des activités ;
- **Caractère incitatif** : le porteur du projet devra proposer une politique tarifaire adaptée aux différents publics tout en s'assurant des recettes substantielles impératives à son fonctionnement ;
- **Dimension participative** : le porteur de projet devra participer à l'offre écotouristique locale et participer aux grands événements organisés par la Régie RNNESP, comme la Journée Mondiale des Zones Humides (en février) et Intermèdes Natures – Les nuits du film de nature de la Réunion (en novembre) ;
- **Dimension collaborative** : le porteur de projet devra collaborer au développement des politiques publiques locales, en cohérence avec ses activités (développement durable, respect environnemental et éco-responsabilité, égalité hommes- femmes, attractivité du territoire...) ;
- **Dimension citoyenne** : le porteur de projet devra proposer un fonctionnement dans lequel les relations avec la Régie RNNESP seront basées sur la sincérité et la transparence.

La Régie RNNESP jugera les projets recevables en fonction des critères suivants :

- Caractère d'intérêt public du projet proposé (comptant pour 60% dans la note finale) :
Les opérateurs locaux devront énoncer expressément en quoi leur projet de gestion et d'animation peut être considéré comme d'intérêt public.
La Régie RNNESP sera notamment attentive à la question de l'accessibilité tarifaire des publics et des partenaires du territoire ;
La Régie RNNESP sera, par ailleurs, sensible aux projets s'inscrivant dans une logique d'éducation à l'environnement et d'appropriation citoyenne.
- Caractère cohérent et équilibré du projet proposé (comptant pour 40% dans la note finale).

Le porteur de projet qui aura obtenu la meilleure notation sera retenu.

En cas de désistement du candidat retenu, le candidat ayant eu la deuxième meilleure notation sera retenu et ainsi de suite.



Régie RNNESP
Organisme gestionnaire du site de l'Etang de Saint-Paul
Réserve Naturelle Nationale & Zone humide d'importance internationale Ramsar
50, rue Anatole Hugot - Savanna - 97460 SAINT-PAUL
Téléphone : 02 62 80 23 00 - Courriel : accueil@reserve-etangstpaul.fr

VII. ENVOI DES DOSSIERS

Le porteur de projet doit adresser son dossier de candidature, en version papier et ou numérique, **au plus tard à 16 heures le mardi 11 septembre 2022**, aux adresses suivantes :

- accueil@reserve-etangstpaul.fr
- Régie RNNESP – Maison de la Réserve
50, rue Anatole Hugot – 97460 SAINT-PAUL.

Il est demandé aux candidats de ne pas agraffer ni de relier les dossiers. Seuls les dossiers complets et reçus avant la date limite seront instruits.

Ne sont pas recevables :

- Les dossiers ne respectant pas les modalités de soumission ou les dossiers incomplets ne pouvant être complétés avant la date limite de dépôt des dossiers ;
- Les dossiers présentant des incohérences majeures entre le document technique et le document financier (exemple : un partenaire déclaré dans le document technique et non mentionné dans le document financier).

Les dossiers complets font l'objet d'une réponse accusant leur bonne réception. Le silence de l'administration ne vaut pas acception.

Loi informatique et libertés

Les informations recueillies dans le cadre de cet appel à projets feront l'objet d'un traitement informatique destiné à la bonne gestion et à son organisation.

Ce traitement sera exclusivement assuré par les personnels de la Ville de Marseille et de ses prestataires ou sous-traitants éventuels dans le cadre de cet appel à projets.

Il est rappelé au candidat que conformément à la Loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, au Règlement de l'Union Européenne dit RGPD n° 2016/679 U.E., à l'ordonnance n°2018-1125 du 12/12/2018, portant notamment modification de la loi n°78-17 du 6/1/1978 (publiée au J.O de ce 13/12/2018), il bénéficie d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations qui le concernent.

Toute demande relevant de la Loi informatique et libertés sera adressée à :

Régie RNNESP - A l'attention du DPO
50, rue Anatole Hugot
97460 SAINT-PAUL



Régie RNNESP

Organisme gestionnaire du site de l'Etang de Saint-Paul

Réserve Naturelle Nationale & Zone humide d'importance internationale Ramsar

50, rue Anatole Hugot - Savanna - 97460 SAINT-PAUL

Téléphone : 02 62 80 23 00 - Courriel : accueil@reserve-etangstpaul.fr

VIII. VISITES ET RENSEIGNEMENTS

- Visites de l'équipement:
Les visites de l'équipement sont possibles, **entre le 16 août 2022 et le 26 août 2022 seulement, et sur demande uniquement**, en contactant la : **Régie RNNESP 50, rue Anatole Hugot -97460 SAINT-PAUL**
- Renseignements complémentaires et questions diverses **avant le vendredi 26 août 2022** à la même adresse.